

La coiffure en 5 points

Bien ventiler - Bien respirer

L'activité coiffure met en œuvre des produits chimiques qui peuvent être responsables d'affections respiratoires ou cutanées (rhinite – asthme – irritations – allergies...). Des règles de prévention sont suivies pour préserver la santé de tous.

Aménagement du salon

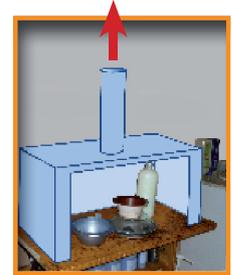
- Lors de la conception du salon ou de son réaménagement, **plusieurs espaces** distincts peuvent être créés :
 - Préparation
 - Application
 - Coupe.
- Cette organisation de l'espace a une incidence sur la performance des installations de ventilation (voir au verso).

Préparation



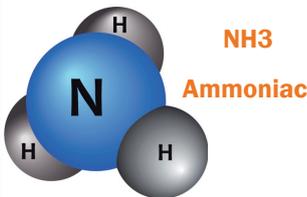
- Le mélange des produits chimiques se fait dans une enceinte ventilée. Cette enceinte permet de positionner la balance de pesées et de manipuler les récipients utiles aux mélanges (voir au verso). Les récipients sont soigneusement refermés après usage.

Rejet d'air à l'extérieur du salon



Substitution

- Remplacer les produits dangereux par des produits non dangereux ou moins dangereux.
- L'ammoniac est toxique par inhalation et peut provoquer des brûlures.
- Le remplacement de produits ammoniacés par des équivalents sans ammoniac est à privilégier.

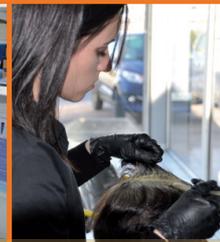


Protection cutanée

- Selon leur matière, les gants sont plus ou moins poreux ou résistants aux substances chimiques. La matière la plus adaptée pour limiter la diffusion des substances est le caoutchouc synthétique nitrile ou butyle.
- Ces gants sont portés pendant toute la durée de contact avec les produits notamment lors de la préparation, de l'application, du rinçage et lors du shampoing.



Préparation



Application



Rinçage/Shampoing

Application

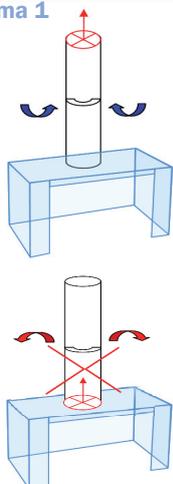
- Lors de l'application des produits, des substances chimiques se libèrent dans le salon. C'est aussi le cas lors de l'utilisation de laque pulvérisée.
- Pour limiter l'accumulation de ces substances dans l'air respirable, une ventilation générale est installée. Un voyant de marche est apparent.



Nous proposons des conseils et des aides financières pour améliorer la ventilation et prévenir les TMS.

Une installation de ventilation performante

Schéma 1



Enceinte ventilée – Préparation

Une enceinte ventilée est reliée à l'extérieur du local par un conduit. Le ventilateur est installé le plus haut possible dans le conduit afin d'assurer une dépression dans le conduit de ventilation.

Cette méthode évite les fuites de polluants si le conduit n'est pas étanche (schéma 1).

La surface ouverte de l'enceinte ventilée est proche de 60 cm en largeur et 50 cm en hauteur. Dans ces conditions et afin d'obtenir une vitesse d'air de 0,5 m/s, le débit d'air à installer (Q) est proche de **600 m³/h** ($Q = 0,6_m \times 0,5_m \times 0,5_{m/s} \times 3600_{s/h}$). Le diamètre du conduit d'extraction est proche de 150 mm.

Afin de limiter le débit d'air extrait, pendant les phases sans manipulation de produits, un ventilateur à deux vitesses peut être choisi (débit 600 ou 300 m³/h). Idéalement, la vitesse la plus grande est enclenchée automatiquement par un détecteur de présence (le débit d'air extrait ne doit jamais être nul).

L'enceinte ventilée est de préférence en matière transparente, ce qui permet de maintenir un éclairage suffisant. Un éclairage de 1000 Lux est recommandé.

Schéma 2

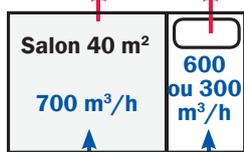


Schéma 3



Légende

↑ air extrait ↑ air neuf

Ventilation générale – Salon

Le débit d'air installé dans le salon assure un renouvellement d'air de 6 volumes par heure.

Par exemple, pour un salon de 50 m² le volume d'air est proche de 150 m³. Le débit d'assainissement du salon est de **900 m³/h** (700 m³/h pour 40 m²).

► Si l'enceinte ventilée est placée dans un local spécifique, une ventilation générale indépendante est installée dans le salon (schéma 2). Cette installation est à privilégier afin de limiter la diffusion des polluants du local de préparation vers le salon.

► Si l'enceinte ventilée ne peut pas être placée dans un local spécifique, le débit de l'enceinte ventilée assure le renouvellement d'air du salon à hauteur de 6 volumes par heure (schéma 3).

Un système de ventilation évacue efficacement les substances chimiques s'il est bien dimensionné et s'il fonctionne en permanence.

Pour s'en assurer, un témoin lumineux est visible par tous les opérateurs.

Air neuf

→ Une amenée d'air neuf est installée pour compenser le débit d'air extrait. Le débit d'air entrant dans le salon est égal au débit d'air extrait.

Maintenance

→ Pour maintenir ses performances, l'installation est vérifiée et entretenue au moins annuellement.

Bruit

→ Afin de limiter le bruit du ventilateur, un manchon de découplage antivibratile est installé et éventuellement un manchon absorbant acoustique à proximité du ventilateur.

Energie thermique

→ La puissance (P) nécessaire pour réchauffer l'amenée d'air neuf entrant se calcule de la manière suivante : $P \text{ kW} = 1,2 \text{ kJ/m}^3 / ^\circ\text{C} \times Q \text{ m}^3/\text{s} \times (t_{\text{int}} ^\circ\text{C} - t_{\text{ext}} ^\circ\text{C})$

Pour une ventilation de 900 m³/h fonctionnant 10 h par jour (température (t) extérieure en moyenne de 17 °C et un tarif du kWh de 0,10 €), le coût estimé représente 1,5 €/jour.

En savoir plus

Documentation INRS : Allergie respiratoire des coiffeurs (DMT 92TR30) - Evaluation et prévention des risques dans les salons de coiffure (DMT 99TC99).

Nous contacter

Centre de Santé au Travail P-O : ☎ 04 68 55 20 55
Carsat L-R : www.carsat-lr.fr
Direccte L-R : www.languedoc-roussillon.direccte.gouv.fr